

ARRETE
N° 2017-OSMS-CSU-n° 28-003
modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du centre hospitalier de Châteaudun

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté n° 2016-OSMS-CSU-28-009 du 19 septembre 2016 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Châteaudun ;

Vu la décision portant délégation de signature n° 2016-DG-DS28-0001 du 4 avril 2016 ;

Considérant la délibération du conseil de la communauté de communes du Grand Châteaudun du 19 avril 2017 ;

Sur proposition du directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

ARRETE

Article 1 : est désigné en tant qu'administrateur au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Châteaudun :

en qualité de représentant de la communauté de communes du Grand Châteaudun :
monsieur Jean-Yves Deballon

Article 2 : Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Châteaudun, établissement public de santé de ressort communal est composé des membres ci-après :

I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- monsieur Alain Venot, maire de Châteaudun ;
- monsieur Jean-Yves Deballon, représentant de la communauté de communes du Grand Châteaudun ;
- madame Alice Baudet, représentante du conseil départemental d'Eure-et-Loir ;

2° en qualité de représentant du personnel médical et non médical

- madame Anne-Marie Lamy, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Dr Lassaad Meddeb, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- madame Claudie Delorme, représentante désignée par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées :

- Dr Jean Noël Mercier, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Madame Christelle Rouidi, représentante des usagers désignée par le préfet de d'Eure et Loir.

II Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative

- Le vice président du directoire du centre hospitalier de Châteaudun
- Le directeur général de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire ou son représentant
- Le directeur de la mutualité sociale agricole d'Orléans
- siège à pourvoir , représentant des familles de personnes accueillies en unité de soins de longue durée

Article 3 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique.

Article 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du Centre-Val de Loire.

Article 5 : Le directeur général du centre hospitalier de Châteaudun, la directrice générale et le délégué départemental d'Eure et Loir de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Centre-Val de Loire, au Recueil des Actes Administratifs du département d'Eure et Loir et dont une ampliation sera adressée au directeur du centre hospitalier de Châteaudun.

Fait à Chartres, le

20 JUIN 2017

Pour la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Le délégué départemental d'Eure et Loir,



Denis Gelez